

Everaert, François, Joseph.

sol. V. d. G. 14 ed: 4<sup>e</sup> ed. l. m. 602 61  
Modn. { + Itens tracte l. 258 - 4.15. ~~Différence~~ (Zaydschwaite)  
à Lizerne, sous n° l. 34 n° l. 4089. J.B. 4089  
(esch. et transporté, au am: d'outcanj. S. III.)

L'Acte de décès existe (jugement)

sol. E/C 6002 l. 28.11.19 à G. M. dem. ext. mat.

G. M. ci sol. extrait matricule 23.12.19

4<sup>e</sup> M. l. 24.11.20. env. J.B.

E/C 2234/31.1-21 à G. M. H. l. demi copie c.d.

Qu. H. L. n. 2. 21. ne possède pas ed (E/C)

E 10452<sup>a</sup> du 28.2-21 au 4<sup>e</sup> l. Questionn.

E 10452<sup>b</sup> du 28.2-21 au G. M. id. - fiche.

q. M. d. l. 10/3/21 fiche en retour

4<sup>e</sup> de l. 12/3/21 questionn. en retour

sol. 7. n° 1651 l. 29. 6. et env. lide laquelle donne rente conc. milit. R.

S. III, n° 1032 du 9.12.11, env. P. V. J. sch. on  
n° 544 en double (S.)

2.0.5. Postcamp - - 42-4-22 - La fam. Exr. a. t.  
dem. que des ordres soient donnés aux gardiens  
chargés de l'entretien des tombes pour qu'ils  
amènent aussi la tombe de leur frère, attendu  
qu'elle est complètement délaissée et qu'on n'y  
a jamais touché (S).

S n° 3841 - 22-4-22 au O<sup>nd</sup> P<sup>st</sup> - env. en  
communication l'écrit du V.O.S. - et dem. rendu  
au sujet de cette tombe.

P<sup>st</sup> n° 5590 - 24-4-22 - renv. dossier - L'entretien  
de cette tombe n'a pas été assuré par le  
personnel du P<sup>st</sup> le corps ayant été réclamé  
par la fam., ex. et transféré au cim d'Postcamp.  
aux frais de l'Etat son entretien revenant par  
conséquent soit à la fam. soit à l'adm. comm.

R. 44/2 du 19.6.23 ci Mdu: Examiné dossier  
constitué, en vue, de requérir la décl.  
judiciaire du décès.

Mod n° 61-192286 le 16-1-24 le jugem<sup>t</sup> déclarat. de t. a été  
rendu le 10-12-23 par le Tribunal de Bruges et  
transcr. d<sup>l</sup> les reg. E.C. de Postcamp (S)